



arret de travail pour maladie professionnelle

Par **tatalili59**, le **15/05/2009** à **08:54**

Bonjour, j'ai travaillé depuis 9 ans dans la fonction publique en tant que titulaire d'un contrat 30 heures semaines (mairie) en halte garderie enfant de 3 mois à 3 ans. En 1990 j'ai eu un cancer du sein avec ablation totale. J'ai voulu retravailler pour moi (j'ai arrêté 9 ans pour élever mes 3 enfants) et j'en ai aussi besoin financièrement mon ex mari dépense sans compter j'ai retrouvé. Mais depuis ma santé sans ressentir de problème de dos (examen passé) est là je viens de me faire opérer d'un canal carpien je dois faire l'autre j'aime mon travail mais je suis de plus en plus vite fatiguée et mal partout. À quoi puis-je prétendre (invalidité ou toucher un revenu complémentaire) est-ce que je peux passer en longue maladie quelle démarche faut-il effectuer pour voir si j'ai le droit à un petit quelque chose. Mon médecin m'a mis en maladie professionnelle pour mes mains combien de temps vais-je toucher la totalité de mon salaire j'ai appris par mon employeur que j'étais à la CMP (que veut dire CMP) incapable de me répondre l'employeur est-ce que j'ai les mêmes droits qu'à la sécu. Merci d'avance pour vos réponses.